

**Communication du Conseil de l'IBPT
du 17 décembre 2024
concernant l'étude comparative des prix des services de
télécommunications en Belgique et dans les pays
voisins [Tarifs d'octobre 2024]**

TABLE DES MATIÈRES

1.	Executive summary	3
2.	Abonnements mobiles	4
2.1.	Comparaison internationale 2024.....	4
2.2.	Dynamique et évolution du marché.....	5
2.3.	Conclusion.....	7
3.	Internet fixe et offres conjointes	8
3.1.	Comparaison internationale 2024.....	8
3.2.	Dynamique et évolution du marché.....	10
3.3.	Conclusion.....	12
4.	Qualité des réseaux	14
Annexe 1.	Méthodologie	16

1. Executive summary

1. L'IBPT compare chaque année les prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins.¹ La dernière comparaison date de décembre 2023.² La présente section résume et compare les résultats de l'étude de cette année, qui sont basés sur les informations relatives aux plans tarifaires recueillies en octobre 2024, avec ceux de l'édition précédente.
2. En 2023, l'IBPT était arrivé à la conclusion que les abonnements mobiles belges étaient plus chers que dans les pays voisins, sauf pour les volumes de données de taille moyenne. Un an plus tard, l'IBPT conclut que notre pays est très cher en termes de prix en ce qui concerne les plus petits abonnements mobiles allant jusqu'à 10 Go, mais que les prix sont devenus de plus en plus compétitifs pour les besoins en données plus importants. Pour des besoins de 30 à 70 Go, la Belgique est même la moins chère après la France.
3. En termes d'internet fixe et d'offres groupées, on peut conclure, comme l'année dernière, que la Belgique fait généralement partie de la moitié la plus chère des pays voisins, à l'exception des profils à faibles besoins. Pour les offres groupées les plus complètes, qui sont les plus populaires auprès des consommateurs belges, la Belgique est de loin la plus chère.
4. Les marchés mobile et fixe belges présentent des dynamiques concurrentielles différentes. Lorsqu'on prend en compte tous les abonnements mobiles, il ressort que les prix sont généralement restés stables au cours de l'année écoulée et que certains opérateurs ont même réduit leurs tarifs. Souvent, les clients ont bénéficié d'un meilleur rapport qualité-prix grâce à une augmentation du volume de données inclus dans leur forfait. Ce constat est particulièrement vrai pour le nombre limité de produits dont le prix a augmenté. L'IBPT constate donc que la dynamique concurrentielle du segment mobile s'est améliorée. Dans le segment fixe, il n'y a pas eu d'amélioration de la dynamique concurrentielle. Si l'on ne considère pas uniquement les prix minimums, pour la plupart des offres d'internet fixe et des offres groupées, les prix ont continué à augmenter au cours de l'année écoulée sans amélioration claire des caractéristiques, y compris de la part d'Orange qui se positionne de plus en plus comme un acteur établi sur le marché.
5. La différence de dynamique entre le marché mobile et le marché des offres groupées fixes s'explique en partie par le fait que les consommateurs sont plus susceptibles de changer d'opérateur avec un produit standalone (mobile) qu'avec une offre groupée. En outre, la dynamique du marché mobile est influencée par l'entrée annoncée d'un quatrième opérateur, DIGI, d'ici fin 2024. Le lancement d'offres groupées convergentes (avec l'internet fixe) par DIGI pourrait également conduire à une relance de la dynamique concurrentielle sur le marché fixe.
6. En outre, il semble qu'un pays où les prix sont élevés ne dispose pas nécessairement d'un réseau de meilleure qualité. Tant pour les réseaux mobiles que pour les réseaux fixes, il n'existe pas de lien clair entre le prix et la qualité. En France, où les prix sont bas et les indicateurs de qualité élevés, il semble même exister une relation inverse, du moins pour le réseau fixe.

¹ Dans les éditions précédentes de cette étude, le Royaume-Uni faisait partie des pays étudiés. Depuis le Brexit, le marché britannique des télécommunications ne relève toutefois plus de la réglementation européenne, rendant la comparaison de moins en moins pertinente. L'IBPT a par conséquent décidé de ne plus inclure le Royaume-Uni dans l'étude à partir de cette année.

² [Communication du 18 décembre 2023 concernant l'étude comparative des prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins \[Tarifs d'octobre 2023\] | IBPT](#)

2. Abonnements mobiles

7. Le présent chapitre compare les prix des abonnements mobiles en Belgique avec ceux des pays voisins. Pour chaque profil de consommateur, l'abonnement le moins cher est sélectionné par pays et corrigé en fonction des parités de pouvoir d'achat en euros. La présente étude se concentre exclusivement sur les opérateurs détenant une part de marché de plus de 5 %, ainsi que sur leurs éventuelles marques secondaires. Une brève description de la méthodologie est disponible à l'Annexe 1. Les profils ont des besoins en données différents et chacun nécessite au moins 200 SMS et 1 000 minutes d'appel.
8. La présente étude se concentre sur la comparaison entre les prix pratiqués en Belgique et ceux pratiqués à l'étranger. La communication de l'IBPT du 2 décembre 2024 concernant les tarifs des services de téléphonie mobile comprend une analyse détaillée des tendances tarifaires de tous les opérateurs mobiles en Belgique et de la manière dont les consommateurs peuvent réaliser des économies.³

2.1. Comparaison internationale 2024

9. La figure ci-dessous compare les offres les moins chères disponibles en Belgique avec celles des pays voisins pour octobre 2024.

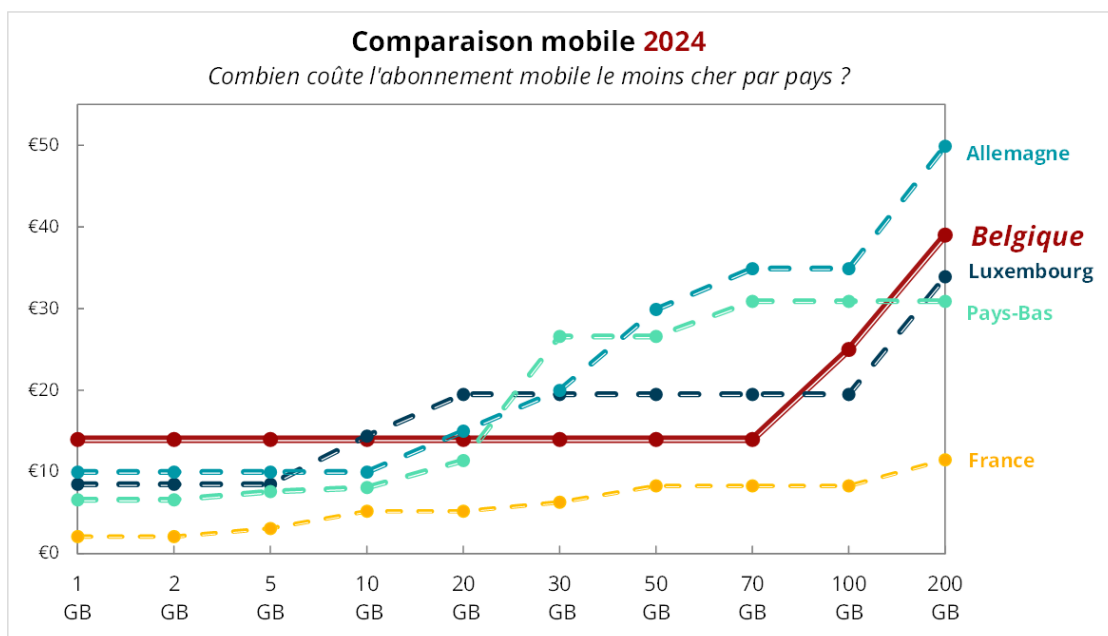


Figure 1. Prix mensuel pour l'abonnement le moins cher, en parités de pouvoir d'achat. Octobre 2024.

10. Comment les prix des abonnements mobiles les moins chers en Belgique se comparent-ils à ceux des pays voisins ?

³ [Communication du Conseil de l'IBPT du 02 décembre 2024 concernant les résultats de la comparaison des tarifs des services de télécommunications mobiles en Belgique \[Tarifs appliqués au 4ème trimestre 2024\]](#)

- 10.1. **La Belgique** occupe une position solitaire en termes de prix pour les abonnements mobiles les plus petits jusqu'à 10 Go.⁴ En ce qui concerne les packs de données de taille moyenne de 20 Go, notre pays se situe en milieu de peloton. Pour les abonnements de 30 à 70 Go, la France est la seule à être encore moins chère, ce qui fait de nous le deuxième pays le moins cher. Pour les packs de données plus importants de 100 à 200 Go, la Belgique se situe à nouveau du côté le plus cher.
- 10.2. Le **Luxembourg** se situe dans la moyenne pour les profils les plus bas et les plus élevés, mais se positionne du côté le plus cher pour les abonnements de 10 et 20 Go. Cependant, pour le profil le plus élevé de 200 Go, les Belges paient toujours un peu plus de 5 euros de plus par mois.
- 10.3. **L'Allemagne** se caractérise par des prix nettement inférieurs à ceux de la Belgique pour les profils de consommation les plus bas, bien que les prix augmentent rapidement à mesure que les besoins en données mobiles augmentent. Les consommateurs belges qui ont besoin de plus de 20 Go et choisissent l'offre la moins chère du marché sont ainsi mieux lotis que les clients allemands qui ont les mêmes exigences.
- 10.4. **Les Pays-Bas** ont un profil similaire à celui de l'Allemagne : les abonnements les plus petits se situent dans la lignée des autres pays mais le prix d'un abonnement de taille moyenne augmente rapidement et dépasse ainsi celui de la Belgique dans les catégories de 30 à 100 Go. Cependant, pour le profil le plus élevé de 200 Go, les Belges paient cependant plus de 8 euros de plus par mois.
- 10.5. **La France** offre les prix les plus bas pour chaque profil et se situe même, pour la plupart, bien en dessous des autres pays inclus dans cette étude. Pour les deux profils les plus bas (1 et 2 Go), la Belgique est plus de cinq fois plus chère que la France, avec une différence de prix de près de 12 euros par mois. L'écart le plus important avec la Belgique est de 27,5 euros par mois pour l'abonnement de 100 Go, ce qui représente une différence de 330 euros sur une base annuelle.

2.2. Dynamique et évolution du marché

11. Le tableau ci-dessous montre, par pays, combien de marques lancent des abonnements qui répondent aux besoins des utilisateurs de données.

	5 Go	70 Go	100 Go	200 Go
Belgique	8	7 (+1)	6 (+3)	4 (+2)
Luxembourg	4	4	4	4
Allemagne	6	4	4 (+1)	3
Pays-Bas	6 (+1)	3	3	3
France	7	7	7	6 (+1)

⁴ L'IBPT note que les opérateurs belges et leurs marques secondaires proposent des abonnements d'entrée de gamme avec un nombre limité de minutes d'appel (généralement de 60 à 120 minutes) qui ne sont pas pris en compte étant donné que chaque profil nécessite au moins 1 000 minutes d'appel.

Tableau 1. Le nombre de marques proposant un abonnement, par profil de besoins (2024) ; entre parenthèses, la différence avec 2023.

- 11.1. La France est de loin le pays le moins cher et possède le plus grand nombre de marques actives. Tant les marques principales (Bouygues, SFR, Orange et Free) que leurs marques secondaires (Sosh, NRJ Mobile, Red-by-SFR) offrent des abonnements jusqu'à 100 Go.
- 11.2. Parmi les pays se situant dans la moyenne – le Luxembourg, l'Allemagne et les Pays-Bas – l'absence de marques secondaires dans le segment le plus élevé est frappante. En Allemagne et aux Pays-Bas, des marques à bas prix répondent aux besoins de données les plus modestes, mais les packs de données les plus élevés ne sont proposés que par les marques principales.
- 11.3. La Belgique est un cas particulier. Jusqu'à l'année dernière, la Belgique était le pays qui comptait le moins de marques actives pour le profil d'au moins 200 Go, seules Orange et Proximus proposant déjà un tel abonnement. L'année dernière, davantage de marques ont commencé à se disputer les plus gros consommateurs de données : Telenet et VOO proposent désormais des abonnements de plus de 200 Go, ce qui porte le total à quatre fournisseurs. BASE, Mobile Vikings et hey! ont étendu leur territoire à 70 ou 100 Go. Seule Scarlet ne vise pas ce segment pour l'instant. Les baisses de prix les plus importantes sont donc visibles dans les abonnements de la catégorie 30 à 200 Go (voir Tableau 2).
12. Comment le marché a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ? Le Tableau 2 montre la différence de prix en parités de pouvoir d'achat en euros par profil. Il est à noter que l'évolution est cartographiée sur base d'un profil. Les changements peuvent donc être dus à l'introduction de nouveaux abonnements, à des changements de prix des abonnements existants, ou à l'augmentation des volumes de données qui font que les formules existantes répondent dorénavant aux exigences d'un profil plus élevé.

	1 Go	2 Go	5 Go	10 Go	20 Go	30 Go	50 Go	70 Go	100 Go	200 Go
Belgique	-1	-1	-1	-1	-1	-11	-11	-11	-14	-8
Luxembourg	0	0	0	-2	3	3	3	-14	-14	0
Allemagne	5	-2	-2	-2	-5	-7	0	0	0	-13
Pays-Bas	-1	-1	-1	-1	-12	0	0	0	0	0
France	-3	-6	-5	-3	-3	-4	-2	-2	-2	-7

Tableau 2. Différence de prix en EUR/PPA par mois (octobre 2024 vs 2023). Arrondi à un euro.

- 12.1. En **Belgique**, les prix minimums n'ont augmenté pour aucun profil. En 2024, hey! a adapté son offre mobile de telle sorte que les consommateurs ayant des besoins en données de 30, 50 ou 70 Go paient jusqu'à 11 euros de moins par mois pour l'abonnement le moins cher disponible par rapport à l'année dernière. Pour les abonnements d'au moins 100 Go, l'économie est même de 14 euros, car de nouveaux fournisseurs sont actifs pour ces besoins.
- 12.2. Au **Luxembourg**, rien n'a changé l'année dernière pour les consommateurs ayant de faibles besoins en données (jusqu'à 10 Go). Une augmentation des prix (et une augmentation du volume de données) chez Orange Luxembourg a entraîné des

changements de prix parmi les abonnements les moins chers. Cela a profité aux profils de 70 et 100 Go (14 euros de moins), au détriment des consommateurs ayant des besoins en données compris entre 20 et 50 Go (3 euros de plus).

- 12.3. En revanche, en **Allemagne**, la baisse des prix minimums a été la plus prononcée pour les profils disposant d'au moins 200 Go de données mobiles (13 euros de moins). Cela s'explique par une forte baisse du prix d'un abonnement spécifique auprès de l'opérateur O2. Les prix minimums ont également baissé pour les volumes de données faibles et moyens, à l'exception du profil le plus léger (1 Go) pour lequel le prix a augmenté de 5 euros.
- 12.4. Aux **Pays-Bas**, les prix minimums pour les profils ayant les volumes de données les plus élevés sont restés constants. Les consommateurs dont les besoins en données se situent entre 1 et 10 Go ont vu l'offre la moins chère baisser de 1 euro. Pour les consommateurs ayant un besoin en données de 20 Go, l'abonnement le moins cher en 2024 est 12 euros moins cher que celui de 2023. Cela s'explique par le fait que, depuis 2024, des marques secondaires sont également actives sur ce segment, alors qu'auparavant, seules les trois marques principales étaient présentes.
- 12.5. L'année dernière, la **France** était déjà de loin le pays le moins cher pour les abonnements mobiles. En 2024, elle continue à jouer ce rôle de leader. Pour tous les profils, le prix minimum a baissé d'au moins 2 euros cette année, avec une baisse allant jusqu'à 7 euros pour le profil avec au moins 200 Go. Pour les consommateurs ayant de faibles besoins en données (1 Go, 2 Go et 5 Go), l'offre la moins chère coûte cette année moins de la moitié de son coût en 2023.

2.3. Conclusion

13. En 2023, les abonnements mobiles en Belgique étaient plus chers que dans les pays voisins, sauf pour les volumes de données moyens. Un an plus tard, la Belgique reste nettement plus chère pour les plus petits abonnements jusqu'à 10 Go. Les prix pour les volumes de données plus importants sont devenus nettement plus compétitifs et pour une consommation de données de 30 à 70 Go, la Belgique est même la moins chère après la France. Pour les volumes de données les plus importants, tels que 100 ou 200 Go, la Belgique reste cependant chère par rapport aux pays voisins, bien que l'écart soit moins marqué que les années précédentes. Ces améliorations sont principalement dues à l'augmentation du nombre de fournisseurs d'abonnements ciblant les utilisateurs intensifs de données.

3. Internet fixe et offres conjointes

14. Le présent chapitre compare les prix des abonnements fixes et des offres groupées en Belgique avec ceux des pays voisins. Pour chaque profil de consommateur, l'offre groupée la moins chère est sélectionnée par pays et corrigée en fonction des parités de pouvoir d'achat en euros. Par 'offre groupée', l'on entend une combinaison de produits du même opérateur. Il n'est donc pas nécessaire que ces produits soient vendus comme un ensemble sous un même nom. La présente étude ne porte que sur les opérateurs dont la part de marché est supérieure à 5 %, ainsi que leurs éventuelles marques low-cost. Une brève description de la méthodologie est disponible à l'Annexe 1
15. La présente étude se concentre sur la comparaison entre les prix pratiqués en Belgique et ceux pratiqués à l'étranger. Une analyse détaillée des prix de tous les opérateurs qui proposent des offres groupées en Belgique, de leur évolution par rapport à l'année dernière et des économies que les consommateurs peuvent réaliser se trouve dans la communication de l'IBPT du 22 octobre 2024 sur les tarifs des services fixes et des packs convergents.⁵ La communication de l'IBPT du 24 avril 2024, qui décrit l'évolution des prix de l'internet fixe résidentiel et des offres groupées depuis 2019, est également pertinente dans ce contexte.⁶

3.1. Comparaison internationale 2024

16. La figure ci-dessous compare les offres les moins chères disponibles en Belgique avec celles des pays voisins sur la base des prix d'octobre 2024. Les profils comportant une composante mobile nécessitent chacun 10 Go, 200 SMS et 1 000 minutes d'appel. Les volumes de téléchargement pour l'internet fixe sont illimités, sauf s'ils sont indiqués par un astérisque, où 150 Go suffisent. La télévision nécessite 50 chaînes, sauf si elles sont marquées d'un astérisque, où 30 canaux suffisent. « TF » signifie téléphonie fixe. Une offre groupée 4P comprend l'internet, la téléphonie mobile et fixe et la télévision.
17. VOO a récemment procédé à de fortes baisses de prix, mais comme l'opérateur n'est pas actif en Flandre et que certains médias rapportent qu'Orange cessera de vendre des produits sous cette marque en 2025, il est judicieux de considérer les résultats de la Belgique également sans les plans tarifaires de VOO.

⁵ [Communication du Conseil de l'IBPT du 22 octobre 2024 concernant la comparaison des tarifs des services fixes et des packs convergents sur le marché résidentiel \[Tarifs appliqués au 3e trimestre 2024\]](#)

⁶ [Communication du 24 avril 2024 concernant l'évolution du prix des services télécoms fixes et convergents résidentiels depuis cinq ans \(de 2019 à 2024\)](#)

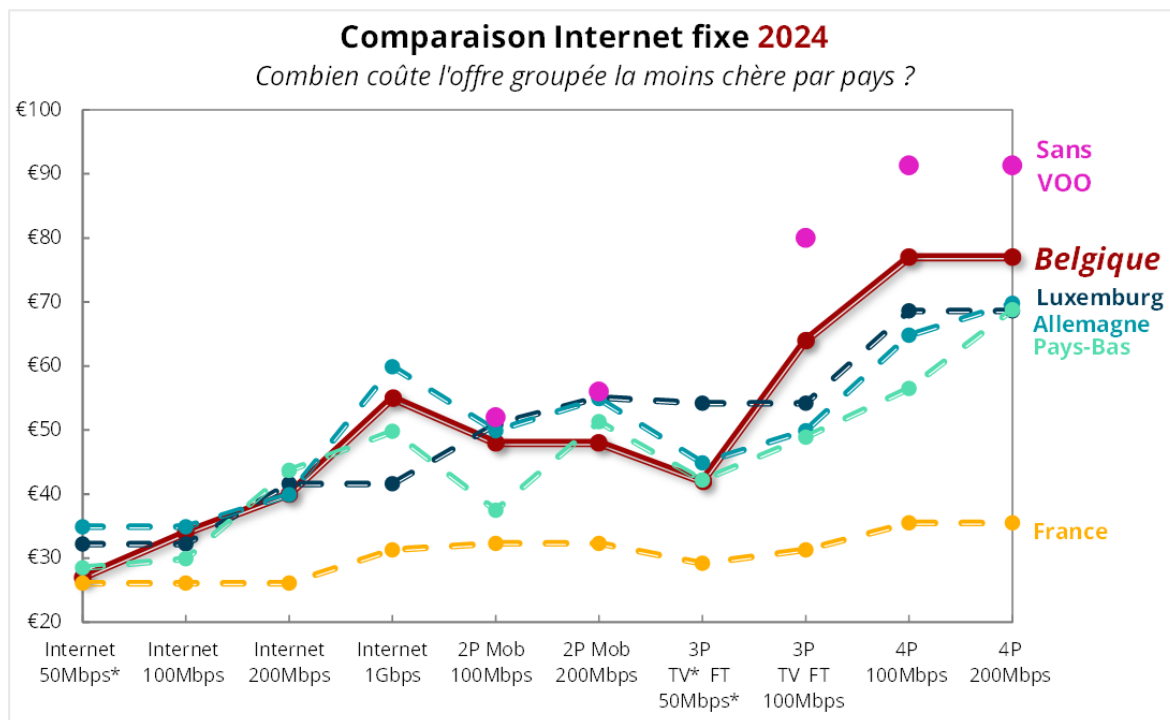


Figure 2. Prix mensuel de l'offre groupée ou de la combinaison d'abonnements la moins chère, en parités de pouvoir d'achat. Octobre 2024. *voir le § 16

18. Comment les prix les plus bas pratiqués en Belgique se comparent-ils à ceux des pays voisins ?

18.1. La **Belgique** se situe généralement dans la moitié la plus chère de ses voisins pour les différents profils, à l'exception des profils à faibles besoins. Pour les offres groupées les plus complètes, qui sont les plus populaires auprès des consommateurs belges, la Belgique est de loin la plus chère.

- i. La Belgique se situe dans la moyenne pour l'internet standalone à 200 Mbps. Pour l'internet standalone à 100 Mbps et 1 Gigabit, seule l'Allemagne est plus chère.
- ii. Pour un abonnement Internet standalone d'entrée de gamme d'au moins 50 Mbps et 150 Go de volume de téléchargement, la Belgique se positionne comme bon marché. BASE propose l'abonnement Limited Internet depuis cette année. Toutefois, il est important de noter que la pratique selon laquelle les opérateurs proposent des abonnements avec un volume de téléchargement limité n'existe plus qu'en Belgique.
- iii. En ce qui concerne l'offre groupée 2P combinant l'internet et un abonnement mobile d'au moins 10 Go, la Belgique se situe dans la lignée des pays les plus chers pour ce qui est de l'exigence d'au moins 100 Mbps. Les Pays-Bas et la France sont remarquablement moins chers. Pour une vitesse de 200 Mbps, les proportions sont toutefois différentes : les consommateurs belges ne doivent pas payer beaucoup plus pour une vitesse plus élevée, en partie grâce à l'introduction des abonnements Internet de BASE.
- iv. Les offres groupées 3P fixes comprenant l'internet, la télévision et la téléphonie fixe présentent une forte dichotomie. Lorsque 50 Mbps et un abonnement de

télévision limité comprenant un minimum de 30 chaînes sont requis, Scarlet Trio entre en considération et le prix est aligné sur celui de l'Allemagne et des Pays-Bas. Cependant, dès qu'un autre opérateur est nécessaire, car le nombre de chaînes de télévision requises s'élève à 50, la Belgique domine tous les autres pays voisins. C'est également le cas pour les offres groupées 4P qui comprennent aussi un abonnement mobile. Dans ce cas, la différence avec le deuxième pays le plus cher, le Luxembourg, s'élève à environ 10 euros par mois.

- v. Les fortes baisses de prix récemment mises en œuvre par VOO ont un impact sur les prix minimums retenus pour 5 profils. **Sans VOO**, le prix minimum des offres groupées 3P de 100 Mbps et 4P serait plus de 10 euros plus cher. On ne sait pas si et dans quelle mesure Orange continuerait à proposer des produits similaires à des prix comparables.
- 18.2. Le **Luxembourg** se situe dans la moyenne en ce qui concerne l'internet standalone, mais lorsqu'il s'agit d'offres groupées, il est souvent le plus cher ou le deuxième plus cher.
 - 18.3. En **Allemagne**, les prix de l'internet standalone, en particulier pour les vitesses de l'ordre du gigabit, sont relativement élevés. Pour les offres groupées combinant la téléphonie mobile, la télévision et/ou la téléphonie fixe, ils se situent souvent juste en dessous du Luxembourg.
 - 18.4. Les **Pays-Bas** restent remarquablement plus chers que la France et sont beaucoup plus proches du reste des pays étudiés. Pourtant, le pays apparaît souvent comme le deuxième voisin le moins cher.
 - 18.5. **La France** est de loin le pays le moins cher. L'écart avec la Belgique est le plus important pour les offres groupées 4P avec une vitesse de téléchargement de 200 Mbps, avec une différence de plus de 41 euros. Sur une base annuelle, un tel profil belge paie près de 500 euros de plus que son homologue français.

3.2. Dynamique et évolution du marché

19. Comment le marché a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ? Le Tableau 3 montre la différence de prix en parités de pouvoir d'achat en euros (EUR/PPA) par profil. Il est à noter que l'évolution est cartographiée *par profil*. Les changements peuvent donc être dus à l'introduction de nouveaux abonnements, à des changements de prix des abonnements existants, ou à l'augmentation des volumes de données qui font que les formules existantes répondent dorénavant aux exigences d'un profil plus élevé.

	Internet 50 Mbps*	Internet 100 Mbps	Internet 200 Mbps	Internet 1 Gbps	2P Mob 100 Mbps	2P Mob 200 Mbps	3P TV TF 50 Mbps*	3P TV TF 100 Mbps	4P 100 Mbps	4P 200 Mbps
Belgique	-6	-2	1	0	-3	-9	0	-12	-10	-12
Sans VOO⁷	-6	-2	1	0	1	-1	0	4	4	2
Luxembourg	2	2	6	-2	3	7	7	7	3	3

⁷ La situation dans laquelle les offres de VOO sont exclues en 2024 est présentée ici, car Orange pourrait cesser de vendre des produits sous la marque VOO en 2025, de sorte qu'il est incertain que cet impact se maintienne à l'avenir. De plus, l'offre de VOO n'est pas disponible en Flandre.

Allemagne	5	0	0	10	-5	-5	-3	-3	-10	-10
Pays-Bas	-5	-3	6	7	-11	-2	-8	-1	-9	-1
France	-5	-5	-5	-5	-9	-9	-5	-5	-12	-12

Tableau 3. Différence de prix en EUR/PPA par mois (octobre 2024 vs 2023). Arrondi à un euro. *voir le § 15.

- 19.1. Par rapport à 2023, le montant à payer en **Belgique** a diminué pour presque tous les profils. Bien que la plupart des opérateurs belges aient procédé à des indexations générales des prix, un certain nombre de remaniements dans les offres font que les prix des abonnements disponibles les moins chers ont pu baisser.
- i. La baisse de l'abonnement Internet standalone à partir de 50 Mbps est due à BASE, une marque de Telenet qui propose l'internet fixe dans tout le pays au niveau national depuis cette année. Elle a lancé un abonnement d'entrée de gamme limité à 50 Mbps et à un volume de téléchargement de 300 Go à 27 euros par mois.
 - ii. Scarlet a à son tour augmenté la vitesse de téléchargement de ses abonnements Internet à 100 Mbps, ce qui, avec son abonnement Loco à 34 euros, lui a permis de remplacer hey! en tant que fournisseur le moins cher.
 - iii. Un abonnement Internet à 200 Mbps est devenu légèrement plus cher après que la société mère Orange a décidé de supprimer la marque secondaire Zuny. VOO et BASE proposent désormais l'option la moins chère.
 - iv. Les abonnements Internet 2P à 100 Mbps et 200 Mbps baissent respectivement de 3 et 9 euros suite aux baisses de prix chez VOO.
 - v. Un effet similaire se produit pour l'offre groupée 3P de 100 Mbps comprenant la télévision et la téléphonie fixe et les deux abonnements 4P, où VOO apparaît désormais comme l'option la moins chère dans chaque cas.
- 19.2. Pour le **Luxembourg**, l'IBPT notait en 2023 que les prix minimums étaient généralement orientés à la baisse, mais ce mouvement s'est inversé cette année.
- 19.3. En **Allemagne**, le coût de l'abonnement à l'internet le plus limité et le plus rapide a augmenté en raison de la hausse des prix de 1&1. Ce même opérateur semble être la principale raison de la diminution des montants minimums à dépenser pour les offres groupées les plus importantes.
- 19.4. Aux **Pays-Bas**, Youfone a commencé à offrir des services fixes jusqu'à 200 Mbps après son acquisition par KPN. La marque secondaire est ainsi devenue le fournisseur le moins cher pour huit profils sur dix. Dans le même temps, le coût des abonnements Internet d'au moins 200 Mbps et 1 Gbps a augmenté en raison des hausses de prix chez Odido.
- 19.5. L'année dernière, la **France** était déjà de loin le pays voisin le moins cher. La concurrence s'y poursuit sans relâche et le montant le plus bas à dépenser pour répondre aux besoins a baissé pour chaque profil. La dynamique qui prévaut sur le marché mobile se retrouve également dans les offres groupées : les offres 2P et 4P comprenant un abonnement mobile baissent encore plus que les autres.

20. L'IBPT constate qu'en Belgique, les marchés mobile et fixe ont été soumis à des dynamiques concurrentielles différentes au cours de l'année écoulée. Sur le marché mobile, la concurrence s'est intensifiée, principalement sur le segment des besoins les plus élevés, car de plus en plus d'opérateurs ont lancé des produits pour une utilisation intensive. En revanche, sur le marché fixe, il y a eu peu de nouveaux lancements, à l'exception de ceux de BASE et de petits opérateurs (qui ne sont pas abordés dans cette étude en raison de leur trop petite part de marché). Si l'on ne se limite pas aux prix minimums et que l'on considère les prix de l'ensemble de la gamme, les facteurs suivants peuvent être invoqués pour expliquer cette situation :
- 20.1. Sur le marché mobile, les prix des abonnements commercialisés sont restés généralement stables. VOO et Orange ont même procédé à des réductions de prix. En outre, que les prix soient stables ou en baisse, les volumes de données ont eu tendance à augmenter. Les quelques cas où les prix des abonnements mobiles existants ont été exceptionnellement augmentés s'inscrivaient presque toujours dans une approche « more-for-more » où les volumes de données ont augmenté de manière égale.
- 20.2. Le montant minimum à payer en Belgique pour presque tous les profils a diminué par rapport à 2023, comme le montre le Tableau 3. Si l'on ne considère pas seulement la solution la moins chère, l'IBPT constate que les prix de la plupart des offres d'internet fixe et des offres groupées ont continué à augmenter au cours de l'année écoulée, sans nette amélioration des caractéristiques. Le passage de la position d'Orange de challenger à celle d'acteur établi est à nouveau confirmé par deux augmentations de prix différentes en 2024. Seuls les prix de VOO, après une première augmentation, ont connu une tendance à la baisse par rapport à 2023. Malgré cette baisse de prix, l'IBPT ne peut que constater que la dynamique concurrentielle ne s'est pas améliorée dans ce segment.
- 20.3. La différence entre le marché mobile et les offres groupées fixes s'explique au moins en partie par le fait que les consommateurs changent plus rapidement d'opérateur avec un produit standalone qu'avec une offre groupée. L'évolution du marché de la téléphonie mobile a également été stimulée par l'arrivée annoncée du quatrième opérateur, DIGI, d'ici fin 2024. Le lancement d'offres groupées convergentes (avec l'internet fixe) par DIGI pourrait également conduire à une relance de la dynamique concurrentielle sur le marché fixe.

3.3. Conclusion

21. À l'exception du profil d'entrée de gamme de l'internet standalone avec une vitesse requise de minimum 50 Mbps et un volume de téléchargement de 150 Go - pour lequel le produit limité retenu pour la Belgique n'est pas pertinent dans un contexte international puisque seul l'internet illimité est offert dans les pays voisins - la Belgique fait partie des pays les plus chers en termes d'internet standalone. Pour l'internet gigabit, notre pays se profile comme très cher, précédé seulement par l'Allemagne.
22. En ce qui concerne l'offre groupée 2P combinant l'internet et un abonnement mobile de 10 Go, la Belgique se situe dans la lignée des pays les plus chers pour ce qui est de l'exigence d'au moins 100 Mbps. Pour cette combinaison 2P avec au moins 200 Mbps, le prix s'avère plus avantageux. Pour les offres groupées 3P fixes plus légères combinant l'internet, la télévision et la téléphonie fixe (50 Mbps et un abonnement de télévision limité comprenant un minimum de 30 chaînes), le prix est avantageux et se situe dans la lignée de l'Allemagne et des Pays-Bas. Pour le 3-Play un peu plus lourd avec une vitesse de téléchargement d'au moins 100 Mbps

et un minimum de 50 chaînes de télévision, le prix en Belgique dépasse celui de tous les autres pays voisins. C'est également le cas pour les offres groupées 4P.

23. Le réaménagement de l'offre chez VOO, avec des prix plus bas pour les nouveaux abonnés, a eu un impact significatif sur les résultats de la Belgique, dans la mesure où il a eu un effet à la baisse sur le niveau de prix de cinq des six profils d'offres groupées. Toutefois, seules les offres groupées 2P ont permis à notre pays d'améliorer son classement. On ignore si et dans quelle mesure Orange, qui a acquis VOO en 2023, offrira encore des produits similaires à des prix similaires et il n'est donc pas certain que cet impact se perpétue à l'avenir.
24. Compte tenu de ce qui précède, on peut dire que la Belgique peut encore être considérée comme plutôt chère à chère pour les segments du fixe et des offres groupées, à l'exception des deux profils ayant de faibles exigences.

4. Qualité des réseaux

25. Pour expliquer la différence de niveaux tarifaires entre la Belgique et ses voisins, le degré de concurrence et la qualité des réseaux sont souvent mis en avant. La dynamique concurrentielle en Belgique a déjà été abordée plus haut. Cette section examine s'il peut y avoir un lien entre la qualité des réseaux et le niveau des prix dans un pays.
26. En ce qui concerne la qualité des réseaux mobiles, deux sources brossent un tableau mitigé. Le pays désigné par l'IBPT comme le moins cher en termes de services mobiles - la France - ne s'en sort pas particulièrement bien dans les études sur la qualité des réseaux mobiles. En revanche, les réseaux néerlandais sont parmi les meilleurs d'Europe. Les vitesses de téléchargement mobile en Allemagne sont faibles dans un contexte international, et certainement par rapport aux autres pays étudiés, tandis que les prix y sont élevés. La Belgique surpasse l'Allemagne en termes de vitesse de téléchargement, mais est à la traîne par rapport aux autres pays étudiés. L'expérience de la vidéo mobile en Belgique est raisonnable.

	Niveau des prix mobiles (Étude IBPT)	Indicateurs			
		Vitesse de téléchargement mobile (Mbps, 112 pays) ⁸		L'expérience de la vidéo mobile (% , 85 pays) ⁹	
1. France	Bon marché	106	17 ^e	67	37 ^e
2. Pays-Bas	Plutôt bon marché à plutôt cher	143	7 ^e	73	7 ^e
3. Luxembourg	Plutôt bon marché à plutôt cher	128	10 ^e	<i>Non disponible</i>	
4. Belgique	Plutôt bon marché à cher	87	31 ^e	68	24 ^e
5. Allemagne	Plutôt cher à cher	58	46 ^e	69	22 ^e

Tableau 4. Comparaison entre le niveau de prix et la qualité du réseau pour les services mobiles.

27. L'aperçu ci-dessus ne donne en aucun cas une image exhaustive de la qualité globale des réseaux. Il n'est pas possible de démontrer qu'il existe un lien univoque entre la qualité des réseaux mobiles et le niveau de prix. En outre, le niveau de prix – à l'exception de la France – n'est pas non plus univoque. Par conséquent, une corrélation (et a fortiori une relation de cause à effet) entre la qualité des réseaux mobiles et la différence de prix entre les pays étudiés semble difficile à établir à première vue.
28. Quant à la qualité des réseaux fixes, les observations de différentes sources à ce sujet sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	Niveau de prix des offres groupées (Étude IBPT)	Indicateurs		
		Couverture haut débit VHCN	Couverture FFTH/B	Vitesse de téléchargement

⁸ Les résultats de Speedtest.net datent de novembre 2024. (Source : [Speedtest](#))

⁹ L'expérience de la vidéo mobile mesure la qualité des vidéos diffusées sur les appareils via les données mobiles, sur la base de facteurs tels que la qualité de l'image, le temps de chargement et les interruptions. Le score d'un pays correspond au score le plus élevé d'un opérateur dans ce pays. Le classement est établi de la même manière. (Source : [Opensignal](#))

		(% , 28 pays) ¹⁰		(% , 28 pays) ¹¹		(Mbps, 159 pays) ¹²	
1. France	Bon marché	81	13 ^e	81	7 ^e	247	6 ^e
2. Pays-Bas	Plutôt bon marché	98	2 ^e	78	12 ^e	192	20 ^e
3. Allemagne	Plutôt cher à cher	75	21 ^e	30	27 ^e	93	57 ^e
4. Luxembourg	Plutôt cher à cher	95	7 ^e	79	8 ^e	153	36 ^e
5. Belgique	Plutôt cher à cher	96	5 ^e	25	28 ^e	106	47 ^e

Tableau 5. Comparaison entre le niveau de prix et la qualité du réseau pour les services Internet fixes à haut débit.

29. Pour le segment fixe, il ne semble pas non plus y avoir de corrélation entre le niveau des prix et la qualité des réseaux fixes, du moins en ce qui concerne la France. Ce pays est le moins cher dans l'ensemble, alors que ses indicateurs de qualité sont parmi les meilleurs. Le réseau néerlandais est également qualitatif, alors que ce pays peut être qualifié de plutôt bon marché. Le Luxembourg dispose d'une bonne couverture haut débit et FTTH, mais les prix y sont plutôt chers à chers. La couverture haut débit (VHCN) en Belgique est excellente, mais le déploiement du FTTH est à la traîne. La vitesse de téléchargement constatée est la deuxième plus faible des cinq pays. Pour le segment fixe également, le niveau de prix – à l'exception de la France – n'est pas non plus univoque. Une corrélation entre la qualité des réseaux fixes et la différence de prix entre les pays étudiés semble également difficile à établir à première vue.

Bernardo Herman
Membre du Conseil

Peggy Valcke
Membre du Conseil

Stefaan Vyverman
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil

¹⁰ Ce paramètre concerne la couverture du réseau à très haute capacité ou « Very High Capacity Network » (VHCN) en % des ménages. (Source : [DESI 2024](#))

¹¹ La couverture FTTH/B est le pourcentage de ménages ayant accès à la fibre optique jusqu'à l'habitation ou jusqu'au bâtiment. (Source : [DESI 2024](#))

¹² Les résultats de Speedtest.net datent de novembre 2024. (Source : [Speedtest](#))

Annexe 1. Méthodologie

30. La comparaison internationale menée par l'IBPT dans le présent rapport reprend la même approche méthodologique que celle utilisée en décembre 2022¹³ et décembre 2023¹⁴. Les caractéristiques principales de cette méthodologie sont rappelées dans cette annexe.
31. La comparaison porte sur les prix nominaux des services de télécommunications résidentiels fixes, groupés et mobiles de six pays : l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas. Les données utilisées ont été collectées au cours du mois d'octobre 2024. Afin de prendre en compte les différences socio-économiques existant entre les pays étudiés, les prix nominaux pratiqués par chacun des opérateurs ont été systématiquement normalisés en utilisant la méthode « PPA » (Parité de pouvoir d'achat ou « Purchasing Power Parity », PPP).
32. Comme pour les éditions précédentes, l'étude prend comme angle d'attaque la demande et donc les besoins que différents types de consommateurs de services de télécommunications désirent satisfaire. Concrètement, l'IBPT a établi une série de profils de consommateurs définis à partir de besoins en télécommunications à pourvoir. Ces besoins sont chaque fois considérés comme étant un **minimum** à satisfaire, c.-à-d. que toute solution répondant à ces besoins (y compris lorsqu'elle inclut davantage de services ou de volumes que nécessaire) est identifiée comme acceptable pour le consommateur. Dans cette étude, ce dernier portera ensuite son choix sur l'offre au prix le plus bas parmi toutes les options.
33. Les prix retenus pour effectuer les comparaisons sont les prix des offres les moins chères qui répondent au minimum aux besoins en télécommunications à satisfaire pour différents profils de consommateurs. Ainsi, à titre d'exemple, dans le cas d'un consommateur dont les besoins sont de disposer au minimum d'un service 1P mobile avec 10 Go de données, 1 000 minutes d'appel et 200 SMS, il sera examiné pour chaque opérateur étudié quel est le service le moins cher répondant au minimum à ce besoin. Ensuite, les solutions obtenues pour chaque opérateur sont comparées entre elles afin de déterminer laquelle est la moins chère au niveau d'un pays. Ce dernier résultat sera ensuite comparé avec celui obtenu de la même manière pour les autres pays afin d'évaluer le niveau tarifaire de ces pays entre eux.
34. Les prix utilisés pour l'analyse sont les prix récurrents à long-terme demandés pour les services considérés, c.-à-d. sans tenir compte d'éventuelles promotions temporaires, et exclusion faite des coûts uniques (frais d'installation et d'activation).
35. Les opérateurs dont les offres ont été utilisées pour mener la comparaison sont ceux disposant d'une part de marché fixe et/ou mobile de plus de 5 % dans leur pays. Les principales marques secondaires de ces opérateurs font également partie du panel étudié. La liste complète de ces opérateurs est reprise dans le tableau ci-après¹⁵.
36. En 2024, l'acquisition de Youfone par KPN a reçu le feu vert, de sorte que cette édition inclut également cet opérateur en tant que marque secondaire de KPN.

¹³ [Communication de l'IBPT du 14 décembre 2022 concernant l'étude comparative des prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins \[Tarifs d'octobre 2022\] | IBPT](#)

¹⁴ [Communication de l'IBPT du 18 décembre 2023 concernant l'étude comparative des prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins \[Tarifs d'octobre 2023\] | IBPT](#)

¹⁵ Les parts de marché indiquées dans le tableau sont celles de 2020.

	Groupe/opérateur	Internet haut débit fixe et offres groupées	Téléphonie mobile
Belgique	Proximus Telenet VOO Orange	Proximus/Scarlet [40-50 %] Telenet/Tadaam [30-40 %] VOO/Zuny ¹⁶ [10-20 %] Orange [<10 %]	Proximus/Scarlet/M.Vikings [40-50 %] BASE/Telenet [20-30 %] VOO [<10 %] ¹⁴ Orange/hey! [20-30 %]
Allemagne	Deutsche Tel. Vodafone O2 1&1 Freenet	Telekom/Congstar [30-40 %] Vodafone [20-30 %] O2 [<10 %] 1&1 [10-20 %] -	Telekom/Congstar [20-30 %] Vodafone/SIMon [20-30 %] O2 [20-30 %] 1&1 [10-20 %] Freenet [<10 %]
France	Orange SFR Bouygues T. Free	Orange/Sosh [30-40 %] SFR/Red-by-SFR [20-30 %] Bouygues T. [10-20 %] Free [20-30 %]	Orange/Sosh [30-40 %] SFR/Red-by-SFR [20-30 %] Bouygues T/NRJMobile [10-20 %] Free [20-30 %]
Luxembourg	Post Lux Tango Orange Lux. Online	Post Lux [60-70 %] Tango [10-20 %] Orange [<10 %] Lux. Online [<10 %]	Post Lux [40-50 %] Tango [30-40 %] Orange [10-20 %] Lux. Online [<10 %]
Pays-Bas	KPN VodafoneZiggo T-Mobile	KPN [40-50 %] VodafoneZiggo [40-50 %] T-Mobile [<10 %]	KPN/Simyo/Youfone [20-30 %] Vodafone/HollandseNieuwe [20-30 %] T-Mobile/Tele2/Simpel ¹⁷ [30-40 %]

Figure 3. Liste des opérateurs satisfaisant au critère énoncé ci-dessus – Entre crochets : les parts de marché des opérateurs (sources : régulateurs nationaux, IDate 2021 et publications financières des opérateurs)

37. Pour ce qui est de l'internet fixe, les services basés sur une offre FWA (« Fixed Wireless Access ») ne sont pas pris en compte du fait de leur faible représentativité du marché (moins de 2 % des connexions fin 2023).
38. Pour ce qui est de la télévision, les services basés sur l'utilisation d'une application et l'absence de décodeur ne sont pas pris en compte du fait de leur faible représentativité du marché (moins de 3 % des connexions fin 2023).

¹⁶ Entre-temps, VOO et Zuny ont été repris par Orange.

¹⁷ Entre-temps, les marques T-Mobile et Tele2 ont fusionné en une seule société, Odido.

Profils non convergents (pas de composante mobile)

x-Play	Étude 2022	Modifications 2023	Remarques
1P Internet	50 Mbps – 150 Go	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins limités
	100 Mbps – 150 Go	Volume illimité	La quasi-totalité des services 1P BB à 100 Mbps ou plus sont vendus avec un volume illimité
	200 Mbps – Volume illimité	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins modérés
	-	1 Gbps – Volume illimité	Nouveau profil pour tenir compte de la disponibilité croissante des services dont le débit est supérieur à 100 Mbps
2P BB TF	100 Mbps – Volume illimité	Retiré	Le profil ne représente qu'une part marginale du marché
3P BB + TV + TF	50 Mbps – Volume illimité – 30 chaînes de télévision	Volume limité à 150 Go	Profil modifié pour représenter un profil de consommateur avec des besoins limités
	100 Mbps – Volume illimité – 50 chaînes de télévision	Inchangé	La quasi-totalité des services 3P BB TF TV avec au moins 50 chaînes de télévision sont vendus avec une vitesse d'au moins 100 Mbps

Profils convergents (avec composante mobile)

x-Play	Étude 2022	Modifications 2023	Remarques
2P BB Mob	100 Mbps – Volume BB illimité – Volume mobile de 5 Go	Inchangé	La quasi-totalité des services 2P BB et TM sont vendus avec une vitesse d'au moins 100 Mbps
	200 Mbps – Volume BB illimité – Volume mobile de 5 Go	Inchangé	Profil pour tenir compte de la croissance des services dont le débit est supérieur à 100 Mbps
4P	100 Mbps – Volume illimité – 50 chaînes de télévision	Inchangé	-
	200 Mbps – Volume illimité – 50 chaînes de télévision	Inchangé	-